

Examen d'APTITUDE à la PROFESSION Commissaire de justice

11 mars 2024

Ce nouveau document mis à disposition des candidats à l'examen d'aptitude session 2024 a pour objectif de les aider à mieux appréhender l'examen, tant d'un point de vue pratique que méthodologique.

Il s'agit d'informations, de conseils et de ressources qui viennent compléter l'enseignement INCJ.

Conseils et Ressources complémentaires ([Liens cliquables](#))

[Conseils pratiques 2024](#)

[Méthodologie - Analyse d'œuvres d'art](#)

[Bibliographie Module Perfectionnement en Art 2023](#)

Rappel du texte qui régit l'examen :

[Arrêté du 19 octobre 2020](#) fixant le programme, les conditions d'organisation et les modalités de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire de justice :

Rappel des arrêtés relatifs aux jurys :

[Arrêté du 26 avril 2023 portant nomination du jury de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire de justice prévu par l'article 24 du décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019 relatif à la formation professionnelle des commissaires de justice et aux conditions d'accès à cette profession - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[Arrêté du 10 novembre 2023 complétant l'arrêté du 4 octobre 2022 portant désignation des membres du jury de l'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Composition des jurys :

Un magistrat de l'ordre judiciaire en activité ou honoraire, président ou professeur de l'enseignement supérieur ou maîtres de conférences, chargés d'un enseignement juridique ; des commissaires de justice, en activité ou ayant cessé d'exercer depuis moins de cinq ans.



Durées et coefficients

Epreuve orale 1	Epreuve orale 2
Procédure civile appliquée aux activités des commissaires de justice ; les procédures civiles d'exécution ; les commissaires de justice et la preuve ; les commissaires de justice et l'immeuble	Les prisées et les ventes judiciaires, et arts et techniques
Note sur 20 - Coefficient : 4	Note sur 20 - Coefficient : 3
Durée épreuve : 20 minutes	Durée épreuve : 20 minutes
Préparation : 20 minutes	Préparation : 20 minutes
Nombre d'examineur par jury : 3	Nombre d'examineur par jury : 2

Epreuve orale 3	Epreuve orale facultative 4
Réglementation professionnelle, la gestion et le management d'un office de commissaire de justice	Perfectionnement en art
Note sur 20 - Coefficient : 2	Note sur 20 - Coefficient : 2
Durée épreuve : 15 minutes	Durée épreuve : 15 minutes
Préparation : 15 minutes	Préparation : 15 minutes
Nombre d'examineur par jury : 2	Nombre d'examineur par jury : 3

Généralités



Tirage des sujets en salle de préparation



Codes mis à disposition en salle de préparation

- Code de procédure civile
- Code civil
- Code de commerce
- Code de la consommation



Exposé - Attente du jury

Le temps d'exposé doit correspondre à environ la moitié du temps de passage, soit 10 minutes pour un oral de 20 minutes.

Vous devez impérativement faire une introduction. Celle-ci doit comprendre classiquement une présentation du sujet avec une remise dans son contexte (historique, légal, ...), une problématique et une annonce de plan.

Le plan doit en principe comprendre deux parties. Il pourra, à titre exceptionnel et seulement si le sujet l'impose, être développé en trois parties. Vous veillerez alors à justifier ce choix.

En fin de présentation, vous apporterez une conclusion à vos propos. Vous pouvez proposer une ouverture si celle-ci est opportune.



Les questions du jury

Ce temps d'échanges avec les membres du jury occupe la deuxième moitié du temps.

Le jury vous interrogera tout d'abord sur votre prestation afin de recueillir des précisions ou des éclaircissements. Il pourra également souhaiter vous amener plus loin dans la réflexion proposée.

Petit à petit, les questions s'ouvriront à d'autres sujets permettant de vérifier que vos connaissances sont solides sur d'autres parties du programme.



Conseils

Démontrer que vos connaissances théoriques et surtout votre faculté à les mettre en application dans le cadre de situations concrètes. L'objectif des épreuves de l'examen d'aptitude est de vérifier, comme son nom l'indique, que vous êtes apte à exercer la profession de commissaire de justice.

Précisions concernant l'épreuve optionnelle **PERFECTIONNEMENT EN ART**

Durée de l'épreuve : 15 minutes (50% exposé sur question principale et 50% questions/réponses)

Les sujets porteront sur :

Histoire et technique : peinture

Histoire et technique : céramique française

Histoire et technique : meubles et sièges

Histoire et technique : Civilisation Droit et fiscalité du marché de l'art (droit de suite, droit de préemption, trésors nationaux, etc.)

Histoire et technique : orfèvrerie et bijouterie, Marques et poinçons, titres et alliages

Histoire et technique : dessins

Histoire et technique : estampes

Histoire et technique : sculpture Histoire et technique : livres

Histoire et technique : tapis et tapisseries

Histoire et technique : armes de collection et souvenirs historiques

Histoire et technique : monnaies

Restauration d'art



Exposé - Attente du jury

Un exposé de 7 mn environ situant le thème dans un contexte historique, géographique et culturel général.
Le candidat doit être en mesure de donner

- Les grandes caractéristiques de la thématique (mouvement artistique, technique,
- Quels sont les apports au monde de l'art de la thématique (continuité ? Rupture ? Innovation ?)
- Entre 3 et 5 artistes représentatifs illustrant le propos
- Entre 3 et 5 œuvres illustrant le propos (si possible situer les musées dans lesquels ils sont conservés)
- Quelques éléments de mesure du marché de l'art relatifs au sujet (dernières tendances observées en adjudications ? Existence d'enchères records ? Fréquence des ventes sur la thématique ?...



Les questions du jury

Les questions pourront porter sur le sujet principal pour permettre au candidat de préciser son propos mais également sur un large éventail des thématiques abordées en cours.

Des réponses courtes et précises sont attendues.



Conseils

Utiliser la méthodologie enseignée par l'Ecole du Louvre pour décrire les oeuvres illustrant l'exposé

Réviser la frise historique des principaux courants artistiques, des différents règnes (principalement en Europe et grandes nations internationales)

Ne pas faire d'impasses

Précisions concernant l'épreuve optionnelle DROIT LOCAL

Texte de référence : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047314440>

Lieu : CRCJ Cour d'appel de Colmar - 40 bd du Président Wilson à Strasbourg
La validation de cette épreuve permet au diplômé d'exercer en alsace Moselle (départements 57, 67 et 68).

Nombre d'examineurs : 3 personnes (chacune représente un département)

Durée et sujet : 30 minutes sur des sujets portant sur toutes les Procédures civiles et Procédures civiles d'exécution



Type de sujet : questions directes sans tirage au sort - Pas de temps de préparation

Connaissance requise :

L'histoire globale du droit local

Procédure civile et Procédure civile d'exécution

Connaître toutes les spécificités du droit local et notamment PCE immobilière

Notation : note sur 20

La note à l'épreuve est indépendante des notes de l'examen d'aptitude.



Questions/ Attentes du jury

Questions classiques permettant d'évaluer les connaissances du candidat en matière de Droit Local.

Le candidat devra être précis et parfaitement au courant des spécificités en matière de droit local

Il devra démontrer qu'il est apte à exercer en droit local



Conseil :

Maîtriser la pratique

Se poser des questions sur la pratique

Ouvrages : Code du droit local, et autres ouvrages accessibles sur internet (mot clé : Droit local)

Rappel du cadre pour toutes les épreuves de manière générale

Retenez que ces épreuves orales ont pour but de **démontrer vos qualités à exercer cette profession**.

Si le jury n'attend **pas une présentation scolaire**, il faut démontrer votre capacité d'exposer une réflexion cohérente, structurée et argumentée.

Une attention particulière doit être donnée dans vos propos, votre vocabulaire, votre façon de vous exprimer. Ils doivent être bien expliqués et bien présentés.

Le jury va évaluer votre capacité d'analyse, de réflexion mais aussi, votre agilité et curiosité intellectuelle.



Conseils

Abreuvez-vous des actualités du moment (médias).

Maîtriser vos connaissances des institutions judiciaires et de la république

Au tirage au sort : lisez bien le sujet et pesez ses termes pour bien le comprendre et éviter un contre sens

Faites preuve de réflexion et de raisonnement

Entraînez votre oral avec votre entourage pour vous aider à gérer votre stress et maîtriser votre élocution en veillant au débit et à la durée de votre présentation.

Si le sujet s'y prête, vous pouvez formuler une problématique et proposer une solution

Mais ne le faites que si vous en avez la maîtrise car le jury pourra vous poser des questions plus précises. En effet, éviter d'aller trop loin et de vous exposer à des questions qui pourraient vous mettre en difficulté

Présentation personnelle & Tenue

Une tenue correcte de présentation est attendue.

Politesse et courtoisie sont de rigueur. N'oubliez pas que vous êtes face à des Magistrats, des Professeurs et des Commissaires de justice.



Comportement à proscrire

- Toute expression familière
- Excès de confiance
- Nonchalance
- Lecture des notes sans interaction visuelle avec les membres du jury